

D'étonnants mammifères

Seuls mammifères capables de voler, les chauves-souris possèdent un mode de vie spécialisé. Elles chassent la nuit les insectes repérés à l'aide d'émissions ultrasonores.

Vespertilion de Daubenton



Oreillards

Vespertilion à oreilles échanquées



Où habitent-elles ?

Les chauves-souris ont besoin de milieux diversifiés : forêts, prairies, haies, zones humides...

HIVER : Les températures baissent, les insectes se font rares... les chauves-souris vont hiberner dans les carrières souterraines, mines, tunnels, caves, puits, grottes, ouvrages militaires désaffectés.

ÉTÉ : les combles des églises, les greniers, les fissures dans les bâtiments, l'arrière des volets, les ponts, les arbres creux... ces espaces réunissent les conditions idéales pour la naissance des jeunes chauves-souris (chaleur, obscurité et tranquillité).

Poids plume
Selon les espèces, leur poids varie de 3 à 27 g et leur envergure de 18 à 43 cm.

Une vie renversante...
Elles volent avec leurs mains, voient avec leurs oreilles... et dorment la tête en bas ! Cette position ne leur demande aucun effort.

Grand Rhinolophe



Connaître et préserver les chauves-souris

25 espèces de chauves-souris sont connues dans le Grand Est (34 espèces connues en France métropolitaine). Certaines sont communes dans les villes et villages : Pipistrelle commune et Sérotine commune. Certaines sont rares : Grand rhinolophe, Grand murin, Barbastelle, etc.



Le Petit rhinolophe s'enveloppe dans ses ailes noires et reste suspendu au plafond de son gîte, comme le Grand rhinolophe.

Un véritable insecticide naturel !

En France, toutes les espèces de chauves-souris sont insectivores.

Chaque nuit, elles capturent des quantités impressionnantes de moustiques, papillons de nuit, coléoptères, araignées. Une Pipistrelle commune ingère plus de 1000 moustiques par nuit !



La Pipistrelle commune est très présente dans les villages et les habitations. Elle peut se loger dans de petits espaces : à l'arrière des volets, dans des fissures, sous les tuiles. Même adulte, elle est de petite taille : la longueur du corps ne dépasse pas 5 cm.



Des animaux menacés

Les populations de chauves-souris se sont effondrées en Europe depuis les années 1950. Elles sont menacées par de nombreux facteurs :

Modification et perte des habitats

Destruction des haies et autres corridors boisés, disparition de zones humides, retournement des prairies, etc.

Disparition ou modification de leurs gîtes

Abattage des arbres à cavités, rénovation de bâtiments et de ponts, traitement chimique des charpentes, etc.

Destructions directes

Dérangement durant les périodes de mise bas et d'hibernation, mortalité par collision (routes, éoliennes).

Produits phytosanitaires

Destruction des insectes, pollution de l'air, des sols et des rivières, etc.



Grand Murin

Toutes protégées !



En France et en Europe, toutes les chauves-souris sont protégées par la loi. Les détruire, les capturer, les déplacer ou porter atteinte à leur gîte et/ou leurs habitats est donc interdit.



Noctule de Leisler

De vieilles idées à dépeussier...

Les chauves-souris sont inoffensives, mais encore victimes de fausses croyances :

- ▶ Les chauves-souris ne s'accrochent pas dans les cheveux !
- ▶ Elles ne portent pas malheur !
- ▶ Elles ne se reproduisent pas rapidement (chaque femelle donne naissance à un seul petit par an).
- ▶ Elles ne sucent pas le sang (sauf 3 espèces de chauves-souris en Amérique latine qui se nourrissent du sang du bétail principalement)
- ▶ Elles ne sont pas aveugles !
- ▶ Elles ne construisent pas de nid. Elles n'apportent aucun matériau dans leur gîte.

Stop aux idées reçues !

Au rythme des saisons...

Hibernation



Transit - Gestation

Mise bas et élevage des petits

Transit - Accouplements

décembre - janvier - février - mars - avril - mai - juin - juillet - août - septembre - octobre - novembre



« Chauves-souris info »

D'avril à août, les femelles se regroupent parfois dans les bâtiments pour mettre bas. Cela peut occasionner du bruit (déplacement des individus, cris « sociaux » de communication entre individus), des déjections et de l'urine. La gêne occasionnée va durer quelques mois, le temps que les femelles élèvent leurs petits. Il est donc nécessaire d'être patient.

Vous avez des questions sur les chauves-souris : comment cohabiter en bonne entente avec elles, que faire quand on trouve une chauve-souris blessée ou en difficulté ?

Contactez les spécialistes de votre relais local.

Il faut éviter de manipuler les chauves-souris (surtout sans gants) !



Des gestes simples pour participer à leur préservation

- Si une colonie de chauves-souris est présente chez vous (derrière vos volets, dans votre grenier, etc.), il est important de la préserver de tout dérangement. Les chauves-souris sont fragiles. Lorsqu'elles paniquent, les jeunes accrochés aux femelles peuvent tomber à terre et mourir.

- Préserver quelques herbes hautes dans le jardin favorisera les insectes et par conséquent les chauves-souris
- Evitez d'utiliser des pesticides.
- Parlez autour de vous de l'importance de la conservation des chauves-souris.



Action !

Opération « Refuge pour les chauves-souris »

Créez votre refuge, c'est très simple ! Particuliers ou collectivités, il suffit de signer une convention avec une structure locale spécialisée dans la protection des chauves-souris.

Vespertilion à oreilles échanquées

Des actions de préservation menées dans le Grand Est

► **Le suivi et le comptage des populations** sont menés par les associations naturalistes et en majorité par des bénévoles passionnés.

Quelques mesures de protection des sites de mise bas et d'hibernation :

► La contractualisation (convention de gestion, bail emphytéotique, Refuge pour les chauves-souris) entre un propriétaire et une association de protection de la nature.

► La mise en protection des sites par l'installation de grilles anti-intrusion ou l'amélioration des conditions d'accueil pour les chauves-souris.

► **La sensibilisation de différents publics** (scolaire, professionnel, grand public) : de nombreuses animations sont réalisées chaque année, notamment lors de « la Nuit internationale de la Chauve-souris ».

www.nuitdelachauvesouris.com



Pour plus d'informations, contactez vos relais locaux :

► CHAMPAGNE-ARDENNE :

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne - 9 rue Gustave Eiffel - 10430 ROSIÈRES-PRÈS-TROYES
<http://cen-champagne-ardenne.org/> - T : 03 25 80 50 50 - ✉ secretariat@cen-champagne-ardenne.org
<http://www.chiropteres-champagne-ardenne.org/>

► ALSACE : GEPMA - 8, rue Adèle Riton - 67000 STRASBOURG - <http://gepma.org/>

T : 03 88 22 53 51 - ✉ contact@gepma.org

Vous êtes propriétaire public ou privé et vous souhaitez encourager la présence de chauves-souris dans vos espaces bâtis ou votre jardin ? Pôle Médiation Faune Sauvage : T : 06-87-14-66-78 / 03-88-04-42-12
✉ alsace.mediation@lpo.fr

► LORRAINE : CPEPESC Lorraine - Centre Ariane 240, Rue de Cumène - 54230 NEUVES-MAISONS

<http://www.cpepesc-lorraine.fr/> - T : 03 83 23 19 48 - ✉ contact@cpepesc-lorraine.fr

Chauve-souris info - T : 06 43 68 91 00 - ✉ info@cpepesc-lorraine.fr

Dépliant édité grâce au soutien de :



Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

Conception : Piment noir - 2017

Crédits photos : L. Arthur, Y. Peyrard, J. Vittier.



PROTÉGER LES CHAUVES-SOURIS EN RÉGION GRAND EST

Protéger LES CHAUVES-SOURIS

Découvrez l'univers fascinant de ces mammifères menacés

